

ARTISTES DE RUE

Formulaire de demande d'autorisation de représentation sur le domaine public

Toute demande doit être transmise au moins 15 jours à l'avance à l'adresse :
noemie.pereira@colmar.fr

La prestation acoustique est privilégiée, l'usage de petit matériel audio doit être mesuré
et n'engendrer aucune nuisance excessive pour le voisinage

La durée d'occupation de chaque emplacement ne doit pas excéder 90 mn

COORDONNÉES DU RESPONSABLE :

➤ joindre **obligatoirement** :

- copie recto/verso de la pièce d'identité
- copie de l'assurance responsabilité civile

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Courriel :

Téléphone :

Qualité juridique :

particulier

groupe : nombre de personnes :

association ou organisme : nom :

INFORMATIONS SUR LA PRESTATION

Dates et horaires de(s) prestation(s) demandée(s) :

Jours :

Horaires : de h àh

Horaires d'été (1^{er} avril au 31 octobre) : 11h à 20h

Horaires d'hiver (1^{er} janvier au 31 mars) : 11h à 19h

Aucune autorisation en novembre et décembre en raison de l'installation et de la tenue des Marchés de Noël.

Emplacement souhaité :

Nombre de personnes intervenant :

Type d'animation :

.....
.....

Musique amplifiée : OUI - NON

REFERENCES / EXPERIENCE ARTISTIQUE

Formation / diplôme :

.....

.....

.....

Expérience artistique :

.....

.....

.....

Lien vers un support audio/vidéo (facebook, youtube,...) :

.....

.....

Joindre une éventuelle découpe de presse.

- J'atteste avoir pris connaissance du texte de l'arrêté municipal N° 789/2023 et d'en approuver les conditions.

Date :

Signature :

Les données personnelles que nous recueillons servent uniquement au traitement administratif de votre inscription et ne feront l'objet d'aucun autre usage. Ces informations sont confidentielles et protégées, conformément à l'article 34 de la loi informatique et Liberté du 06/01/1978. À tout moment, vous pourrez modifier, rectifier ou supprimer les informations vous concernant.